

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DGRI 90 - DPE Subvention (50 000 euros) et convention avec CARE France (19^{ème}) pour un programme d'aide d'urgence aux migrants en Serbie.

M. Patrick KLUGMAN, M^{me} Célia BLAUDEL et M. Mao PENINO, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 euros à CARE France, sise au 71 rue Archereau, 75019 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission, M^{me} Célia BLAUDEL et M. Mao PENINO, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec CARE France, sise au 71 rue Archereau 75019 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à CARE France.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe de l'eau, chapitre 011, article 6743, exercice 2015 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO